



COMPTÉ - RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DU 27/05/2016

LA VÉRITÉ DES UNS N'EST PAS CELLE DES AUTRES !

Le comité de réseau initialement convoqué le 19 mai et n'ayant pas pu se tenir faute de quorum était convoqué à nouveau ce jour vendredi 27 mai 2016.

Entre les deux convocations, le Directeur Général a cru bon de faire mettre en ligne sur Ulysse un document nommé « lignes directrices de la DGFIP » dont l'existence étaient inconnue des organisations syndicales représentées au CTR.

En conséquence, nous avons exprimé au Directeur Général, Président du CTR, notre mécontentement tant sur la méthode que sur le contenu de ce document (voir déclaration ci-après).

Les réponses apportées sont tout simplement stupéfiantes.

DES LIGNES DIRECTRICES ÉDIFIANTES ET DES RÉPONSES STUPÉFIANTES

En effet, alors qu'il exhorte à travers cet écrit l'ensemble des personnels à la résignation et à l'adaptation permanente à des moyens en constante diminution, que dans le même temps, il lance des expérimentations préfigurant à terme la disparition du comptable public dans le secteur public local, il affirme vouloir au contraire améliorer la qualité du

service rendu et les conditions de travail des personnels.

Sur les moyens, il affirme que la lettre de cadrage de Maignon préalable au débat d'orientation budgétaire invitant à diminuer les effectifs de 2%, à stabiliser la masse salariale, et à ne programmer aucune mesure catégorielle nouvelle dans le cadre d'un budget en diminution de 5 % ne donne pas de réelle indications sur le volume des suppressions d'emplois à venir. Si l'on se réfère au passé ce serait une première.

L'APPLICATION DES LETTRES DE CADRAGE : 2 800 EMPLOIS SUPPRIMÉS A LA DGFIP

Nous lui avons rappelé que 2 % des effectifs de Bercy avoisinent les 2800 emplois et que compte tenu des engagements du Président de la République s'agissant des effectifs de la Douane, nous imaginions très bien où se situe le gisement d'emplois susceptibles d'être supprimés.

Sur la méthode, il a tenté de nous convaincre de ne voir aucune malice sur la date de parution des « Lignes directrices de la DGFIP ».

En effet, il aurait, selon ses propos, « fait mettre en ligne le document dès lors qu'il était prêt ».

C'est oublier un peu vite que ce qui n'était que des pistes de réflexions s'y transforme en "lignes directrices" et que la concertation prétendument approfondie vise à suggérer l'assentiment des représentants des personnels.

Ce type de méthode relève précisément de ce que le syndicat **F.O.-DGFIP** lui reproche : ne jamais tenir compte du contexte, oublier souvent de nous informer et s'étonner ensuite de notre agacement en allant jusqu'à dire que nous lui ferions un procès d'intention, l'objet de ce document consistant uniquement à dire la vérité aux personnels.

La vérité des uns n'étant pas celle des autres face à l'incompréhension manifeste et la mauvaise fois

sous-jacente des réponses, nous n'avons pas estimé utile de prolonger la discussion.

F.O.-DGFIP ne professe pas, au contraire, la culture de la chaise vide et a toujours considéré la discussion et la confrontation des arguments comme nécessaire et indispensable dans une administration comme la nôtre. Cependant, pour discuter il faut que l'interlocuteur en ait également l'envie et il ne semble pas que ce soit le cas.

A ce stade, seul un rapport de force à la hauteur des contraintes vécues et subies par les personnels peut inverser cette tendance et amener l'administration à accepter d'intégrer les revendications dans ses réflexions.

DÉCLARATION LIMINAIRE CTR DU 27/05/2016

PROVOCATION ET RENONCEMENT

Monsieur le Président,

Nous sommes depuis quelques semaines ou mois maintenant percutés par des tensions sociales dont certains pensent qu'elles seraient extérieures. Mais les réformes à la DGFIP relèvent d'une idéologie de pseudo-modernité similaire à celle qui sous tend la loi travail.

ON NE RÉFORME PAS LA DGFIP CONTRE L'AVIS D'UNE MAJORITÉ DES PERSONNELS

Pas plus qu'on ne réforme, un pays contre l'avis d'une majorité de ses citoyens, on ne réforme la DGFIP contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs représentants.

Vous auriez tort d'imaginer pouvoir le faire au prétexte d'une absence de réactions généralisées sur le terrain mais nous y reviendrons.

S'il est vrai que l'exemple d'ouverture en matière de dialogue social véhiculé par le gouvernement n'est pas porteur de la sérénité nécessaire à des discussions constructives et apaisées, rien ne vous oblige à vous y conformer en la matière.

Nous avons trouvé à l'issue du CTR du 16 février un modus vivendi accepté par tous en matière de dialogue social, mais il semblerait, à la lecture du document appelé "lignes directrices de la DGFIP" mis en ligne sur Ulysse, que vous ayez, vous aussi, une préférence pour le passage en force.

Ce document paru entre deux convocations de ce CTR amène deux mots dans nos esprits : provocation et renoncement.

Provocation parce que vous avez précisément choisi ce moment alors même que la semaine dernière, nous vous avons déjà fait état de la situation du réseau de la DGFIP et du désarroi des personnels.

Certes, nous n'avons pas siégé car il nous était impossible de le faire un jour de mobilisation contre le projet de Loi travail.

Pour autant, vous aviez toute latitude pour nous informer de l'existence de ce document et de sa mise en ligne programmée.

LE DIALOGUE SOCIAL N'EST PLUS UNE PRÉOCCUPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous nous trouvons visiblement dans une situation

où le dialogue social ne semble plus faire partie de vos préoccupations.

Ainsi, comme à chaque fois que nous trouvons ensemble le moyen d'arriver à échanger, vous trouvez le moyen de faire en sorte que ce ne soit plus possible.

Nous en arrivons à nous interroger sur votre réelle volonté de dialogue.

Etait-il indispensable de nous contourner de cette manière, n'était-il pas possible que vous nous présentiez ce document avant mise en ligne ?

Le contexte social général déjà très tendu et y compris dans certains départements à la DGFIP : Pyrénées Orientales, Aude, Gard, Paris, Lozère, Guadeloupe, Haute Corse constitue-t-il à vos yeux le bon moment pour cette publication.

F.O.-DGFIP SOUTIENT LES ACTIONS DES PERSONNELS DANS LES DÉPARTEMENTS

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** soutient l'action de nos camarades et collègues qui n'ont pas trouvé d'autre moyen pour faire entendre leur exaspération.

Renoncement aussi, parce que c'est le titre que la lecture de votre prose, nous inspirerait en lieu et place des « lignes directrices de la DGFIP ».

Où se trouve, en effet, l'ambition pour nos services, la recherche de "parts de marchés" et la valorisation de nos savoir-faire ?

Au-delà de la stigmatisation de ceux qui, à vos yeux, seraient nostalgiques d'un passé révolu simplement parce qu'ils conservent l'ambition d'un service public de qualité au plus près de l'utilisateur, la quasi-totalité de votre papier transpire le mépris pour les personnels et leurs représentants.

Je vous cite : "Chacun le sait : nos moyens diminuent et nos charges augmentent. Pour faire face à cette situation, il faut donc sans relâche rechercher la façon de gagner en productivité".

Cette dernière phrase en dit à elle seule plus que

tout le reste. Vous avez renoncé, Monsieur le Directeur Général, à tenter d'obtenir des moyens humains et budgétaires pour assurer l'ensemble des missions.

Rechercher des gains de productivité, pour pouvoir continuer à fonctionner, nous sommes certains que vous vous y employez quasiment à plein temps.

Mais le numérique n'est pas la solution à tout.

Les personnels et leurs représentants attendent de vous, au contraire, que vous alliez chercher les moyens d'offrir à nos concitoyens la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre, y compris les plus fragiles et les plus démunis, pas que vous les invitiez à accepter, à se résigner, à devoir faire toujours mieux avec toujours moins.

Ils attendent aussi que vous valorisiez à l'extérieur de notre maison l'ensemble de nos missions et de nos techniques.

La concomitance de la mise en ligne de ce document avec la réception des lettres de cadrages préalables au débat d'orientation budgétaire nous donne toutes les réponses aux demandes formulées lors de l'annonce de la mise en œuvre du Prélèvement À la Source (P.A.S.).

En effet, 2% de moins dans les effectifs, un budget en diminution de 5%, la stabilisation de la masse salariale et aucune mesure catégorielle nouvelle constituent à n'en pas douter, des annonces particulièrement stimulantes pour les personnels.

LA QUESTION DE L'EMPLOI RESTE BEL ET BIEN CENTRALE

Lors du CTR du 16 février, vous nous aviez reproché notre incapacité à dépasser la question de l'emploi.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous vous réitérons notre réponse. La question de l'emploi est bien centrale.

Aucun des palliatifs à la réduction des moyens que vous avez mis, ou souhaitez mettre en place, ne s'inscrit ni dans le long terme ni dans une vision stratégique et ambitieuse.

La tonalité générale de votre écrit indique clairement le fond de votre pensée : les suppressions d'emplois continues sont inscrites dans le marbre et il n'existerait aucune raison pour que cela change.

Vous écrivez que les restructurations sont menées "après des phases de concertation approfondies et une prise en compte soigneuse des situations individuelles".

Les échos que nous avons de certaines opérations ne se situent pas dans une vision aussi idyllique et de nombreux collègues s'interrogent sur leur devenir.

BACK OFFICE, RÈGLES DE GESTION
DIFFÉRENCIÉES, POSTES À PROFIL :
TOUTES LES MISSIONS SONT IMPACTÉES

Dans le même temps, vous menez des expérimentations visant notamment à travers les «back office» dans le secteur public local à transformer les postes comptables en coquille vide mais pas seulement car toutes les missions sont impactées.

En outre, en proposant des règles de gestion différenciées entre les nouveaux entrants et les agents déjà en place, vous préparez toutes les conditions de la division des personnels et à terme leur impossibilité à travailler en équipe.

A quel moment, en outre, avons nous discuté des postes à profil ou à avis ?

Monsieur le Président, plutôt que de menacer de sanctions les personnels dans l'action, vous devriez, au contraire, vous féliciter de leur capacité à réagir pour tenter encore de vous faire comprendre leur désarroi et leur exaspération.

Il existe plusieurs manières de se faire entendre.

Attendez-vous, Monsieur le Président, que les personnels, lassés de devoir perpétuellement s'adapter à de nouvelles contraintes, finissent par en arriver au renoncement que vous prônez ?

Attendez-vous qu'ils finissent tous par se dire : « A quoi bon continuer, à quoi bon faire encore et toujours des efforts » et que finalement, ils renoncent aussi à s'investir dans leurs missions quotidiennes ?

En leur demandant de chercher eux-mêmes des solutions, vous leur demandez d'écrire leur propre épitaphe.

Il existe plusieurs manières de mourir, le renoncement en fait partie.

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

BULLETIN
D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu